

Modification PLU « secteur centre-ville »

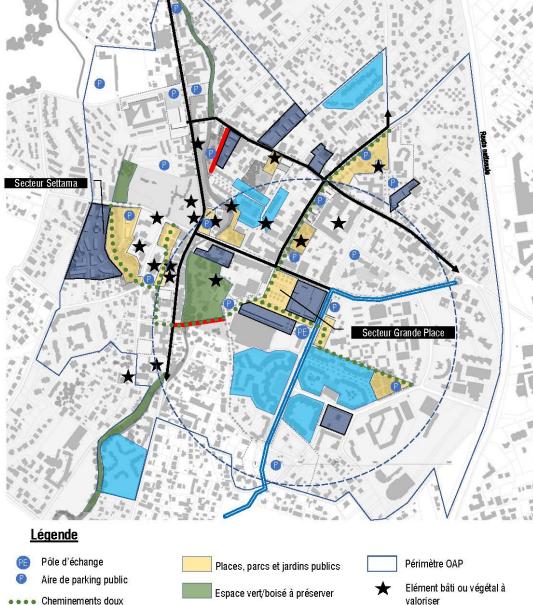
Réunion publique 7 mars 2022

Introduction

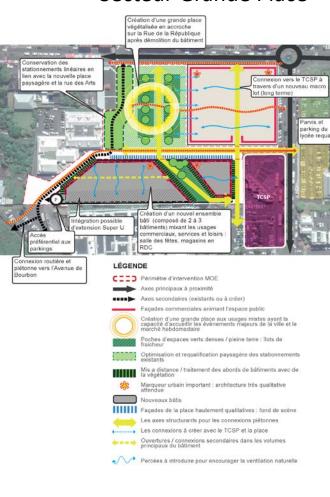
- Le centre-ville de Saint-André fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain)
- Une évolution du PLU est nécessaire pour tenir compte du plan guide, du cahier de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales qui préfigurent et encadrent le développement futur du centre-ville
- Par arrêté municipal n°752/2021 du 4 novembre 2021, la modification du PLU a été prescrit et les modalités de concertation ont été définies :
 - Un registre d'avis consultable au service aménagement et grands projets 480 Rue de la Gare, bâtiment H, aux jours et heures habituelles d'ouverture
 - Une réunion publique
 - Mise à disposition des éléments sur le site https://www.npru97440.re

<u>L'orientation d'aménagement et de programmation – OAP du secteur Centre-ville :</u>

- Ajuster l'OAP du secteur centre-ville afin de définir des orientations d'aménagements concernant les espaces publics, la trame viaire et douce, le paysage et le développement durable, l'architecture et les formes urbaines
- Ajuster l'OAP du secteur centre-ville afin de définir des orientations de programmation en matière de logements, de commerces et d'activités et d'équipements
- Ajuster le schéma de l'OAP pour tenir compte des nouvelles ambitions du NPNRU et du Plan Guide
- Ajouter des focus spécifiques sur certains secteurs de projet (Settama, Centre-commercial) afin d'intégrer des dispositions spécifiques et des règles de densité minimale



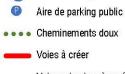
Secteur Grande Place



Secteur Settama



qualitative attendue



Voies primaires à aménager Voies TCSP

sociaux à rénover Sites à densifier (> 0,6*)

Opération de logements

Rayon de 400m autour du pôle d'échange

* La densité représente la surface de plancher rapportée à la surface du terrain

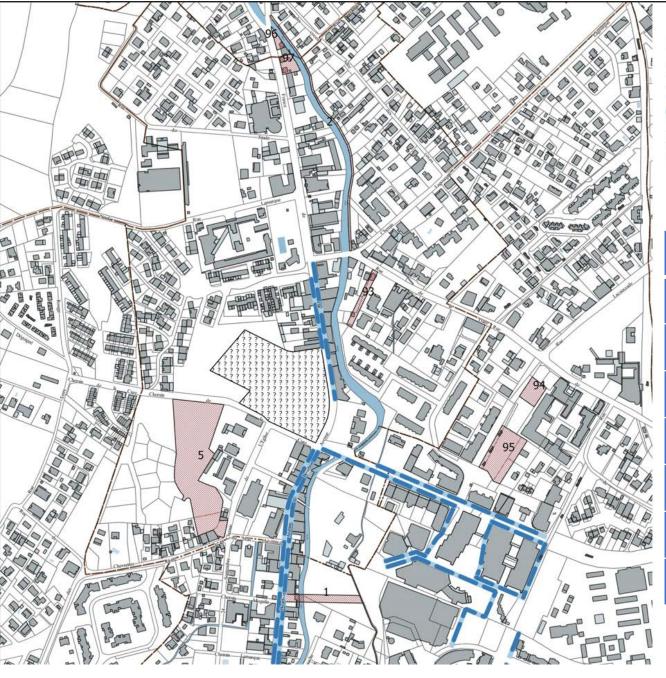
Le règlement écrit :

Ajuster le règlement dans la zone UA pour tenir compte des ambitions en matière de qualité de vie et de durabilité des nouveaux aménagements et constructions du Plan Guide sur :

- o Préambule
- L'article 4.3 Eaux pluviales
- L'article 6 Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques
- L'article 7 Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
- o L'article 8 Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété
- L'article 9 Emprise au sol des constructions
- L'article 10 Hauteur maximale des constructions
- L'article 11 Aspect extérieur des constructions et aménagement de leurs abords
- L'article 12 Obligations imposées aux constructeurs en matière de réalisation d'aires de stationnement
- L'article 13 Obligations imposées aux constructeurs en matière de réalisation d'espaces libres, d'aires de jeux et de loisirs et de plantations
- L'article 15 Obligations imposées aux constructions, travaux, installations et aménagements, en matière de performances énergétiques et environnementales

Le document graphique du centre-ville :

- L'évolution des linéaires commerciaux, pour tenir compte du projet Grande Place engendrant la destruction projetée d'un immeuble composé de commerces en rez-de-chaussée. Le linéaire commercial protégé au pied de cet immeuble est supprimé du règlement graphique et réadapté pour longer la future place.
- L'adaptation de deux emplacements réservés (n°1 et n°5), et la création de cinq emplacements réservés n°93, 94, 95, 96 et 97 (cf. chapitre suivant).



Npnru Centre ville Modif N°1 PLU

Prescriptions lineaires

Linéaire de commerces

Prescriptions Surfaciques

Emplacement réservé

N°	Destination	Secteur	Bénéficiair	Surface
			е	en m²
1	Création d'une voie d'une emprise de	Centre	Commune	1 409
	12 mètres	Ville		
5	Création d'un parc paysager et d'un	Centre	Commune	11699
	parking	Ville		
93	Création d'une voie de 9 mètres	Centre-	Commune	853
	d'emprise	Ville		
94	Création d'un parking public	Centre-	Commune	1 037
		Ville		
95	Création d'un parc paysager	Centre-	Commune	3438
		Ville		
96	Création d'un espace public	Centre-	Commune	304
		Ville		
97	Création d'un parking public	Centre-	Commune	694
		Ville		

• Annexes :

- Annexer le Cahier de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (CPAUPE) élaboré dans la suite du Plan Guide.

RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE DE SAINT ANDRÉ



CPAUPE

Cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales

Merci de votre attention

• Un registre d'avis consultable au service aménagement et grands projets – 480 Rue de la Gare, bâtiment H, aux jours et heures habituelles d'ouverture

 Mise à disposition des éléments sur le site <u>https://www.npru97440.re</u>